



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01882

Numéro SIREN : 801 906 959

Nom ou dénomination : CARAIBES BVF

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2016 sous le numéro de dépôt 7492

CARAIBES BVF

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 9 avenue Newton – 78180 Montigny le Bretonneux
RCS Versailles 801 906 959

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre, à 10 heures,

Monsieur Alain BLANCHARD, agissant en sa qualité de représentant légal de la Société Val de France Immo, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 150 100 euros, dont le siège social est 9 avenue Newton 78180 Montigny Le Bretonneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 345 307 813, Associé unique de la Société CARAIBES BVF, (ci-après la « Société »), possédant les 100 actions de la Société,

S'est présenté au siège social sur convocation établie régulièrement.

Monsieur Alain BLANCHARD, représentant l'Associé unique :

Après avoir exposé que :

- Le Président a établi le rapport sur la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Après avoir rappelé que l'ordre du jour sur lequel il doit statuer est le suivant :

- Nomination du Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'aux décisions de l'Associé unique à prendre en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 :

- SA THIERRY MOREL ET ASSOCIES
représentée par Monsieur Thierry MOREL
56 rue du Grand Faubourg - Centre Athéna – 28000 CHARTRES
RCS Chartres 417 999 489

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'aux décisions de l'Associé unique à prendre en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 :

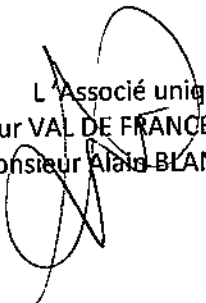
- ATHENA AUDITS ASSOCIES
représentée par Monsieur Christophe LEPETIT
58 rue du Grand Faubourg - Centre Athéna – 28000 CHARTRES
RCS Chartres 384 918 082

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.


L'Associé unique
Pour VAL DE FRANCE IMMO,
Monsieur Alain BLANCHARD